

Saviez-vous que le Grand Conseil...

- est le Parlement du Canton de Bâle-Ville, mais aussi celui de la Ville de Bâle ?
- est le Parlement du plus petit canton quant à la surface (37 km²), mais aussi de la troisième ville suisse quant à la population ?
- représente 190 000 habitantes et habitants, dont environ 110 000 disposent du droit de vote ?
- compte 100 membres appartenant à neuf partis politiques ? Les partis de la gauche et les Verts disposent de 46 sièges, les partis bourgeois en occupent 43. Le reste des sièges se répartit entre les partis du centre.



Un peu de politique: du fait des structures fédéralistes de la Suisse, le Grand Conseil dispose d'un large pouvoir de décision. Il édicte les lois cantonales et exerce la haute surveillance du gouvernement, de l'administration et de la justice. Il fixe également le niveau des impôts et des autres prélèvements. Pour toute dépense d'ampleur, le gouvernement doit s'assurer l'accord du Parlement.

En tant que Parlement du Canton et de la Ville, le Grand Conseil constitue un cas unique en Suisse. D'autres villes disposent en effet d'un Parlement distinct.

Comme tous les Parlements suisses, le Grand Conseil est un Parlement de milice, dont les membres exercent leur mandat à titre accessoire, à côté de leur activité professionnelle. Les élections ont lieu tous les quatre ans. La présidence du Grand Conseil change annuellement.

L'examen préalable des lois, des décisions financières, etc., est assumé par les 14 commissions permanentes du Grand Conseil. Les commissions disposent, comme chaque membre du Parlement, de plusieurs instruments parlementaires pour demander au gouvernement d'agir dans un domaine précis, par exemple d'édicter une nouvelle loi.

Rendez-nous visite!

Sur place:

- Visite guidée: chaque jeudi soir à 18 heures. Lieu de rendez-vous: Rathaus (Hôtel de Ville). Il n'est pas nécessaire de s'inscrire, la visite est gratuite.
- Pour une visite guidée individuelle, s'adresser à l'office du tourisme bâlois: Basel Tourismus.
- Sur Internet: www.grosserrat.bs.ch

... et un peu d'histoire: l'histoire du Grand Conseil remonte au 14^e siècle. À cette époque, il était surtout composé de représentants des corporations. C'est à partir de 1875 que le Grand Conseil devient un Parlement au sens moderne, soumis à la séparation des pouvoirs. Et les femmes n'y ont accès que depuis 1966 (pourcentage des femmes au Parlement actuel : 35%).

En règle générale, le Parlement siège deux jours par mois à l'Hôtel de Ville de Bâle. Les séances sont ouvertes au public. La salle du Grand Conseil, d'importance historique, a pris son aspect actuel en 1904.





Comment fonctionne la politique à l'échelle suisse et cantonale?

La Suisse est organisée de manière fédéraliste sur trois niveaux: Confédération, cantons et communes. Les 26 cantons suisses disposent de larges compétences (notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la police, des infrastructures routières et de l'aide sociale). Ils prélèvent en outre la majeure partie des impôts directs.

À chaque niveau, les citoyennes et citoyens bénéficient d'amples droits de participation. Il leur est ainsi possible de déposer des initiatives populaires et des référendums à l'échelle fédérale, cantonale et communale, et de se prononcer sur les objets en question lors d'une votation (démocratie directe).

Dans le canton de Bâle-Ville, 3000 citoyennes et citoyens peuvent demander une modification de la constitution ou de la loi par le biais d'une initiative populaire. Les initiatives populaires et les modifications de la constitution doivent être soumises au vote du peuple; c'est donc lui qui a le dernier mot (référendum obligatoire).

En outre, les citoyennes et citoyens qui sont en désaccord avec une nouvelle loi, une modification de loi ou une décision financière peuvent déposer 2000 signatures en l'espace de 42 jours et ainsi exiger une votation populaire (référendum facultatif).

En règle générale, le Canton de Bâle-Ville organise des votations plusieurs fois par année.



Grand Conseil du Canton de Bâle-Ville
Marktplatz 9
4001 Basel
Suisse

Téléphone +41 (0)61 267 85 71
www.grosserrat.bs.ch

Fotos: platform-c AG, Basel; Staatskanzlei BS